



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

LIGUE REGION CENTRE - COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIRET

SECOURISTES DU LOIRET

Tel: 02 38 43 12 73 – fax : 02 38 88 66 82

E-Mail : contact@secourisme45.com – Site : www.secourisme45.com

Association Loi 1901 – Reconnue d'utilité publique – Organisme de Protection Civile

PERMIS BATEAU COTIER

NAVIGATION :

Le permis côtier autorise la conduite de tout navire de plaisance à moteur jusqu'à 6 milles (11 kilomètres environ) d'un abri, sans restriction de puissance de jour comme de nuit.

CONDITIONS :

- Avoir au moins 16 ans pour s'inscrire dans un centre de formation.
- Remplir les conditions d'aptitude médicale.

FORMATION :

Les compétences pratiques sont certifiées par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme après un apprentissage individuel d'une durée minimum obligatoire de 3 heures (arrêté du 28/09/2007 article 3 : 1 heure collectif et 2 heures effectives à la barre).

La formation théorique comprend 30 questions sous forme d'un QCM avec 5 erreurs maximum.

L'examen se déroule comme au code de la route avec un boîtier de réponse.

PROGRAMMES :

<i>Programme théorique</i>	<i>Programme pratique</i>
<ul style="list-style-type: none">• Balisage des côtes de France• Règles de barre et de route• Les signaux• Les feux• L'organisation du sauvetage en mer• Notions de météorologie• Protection de l'environnement• Lecture des cartes marines	<ul style="list-style-type: none">• La sécurité du plaisancier• Les responsabilités du plaisancier• La maîtrise de l'embarcation• Les manœuvres

Le formateur valide chacun des objectifs acquis sur le livret d'apprentissage

Adresse de correspondance : FFSS 45 - 10 rue Charles de Gaulle – 45140 St Jean de la Ruelle

Siège social : Espace Béraire – 45 380 La Chapelle St Mesmin

Centre de formation du CD de la FFSS 45 : 10 rue Charles de Gaulle à St Jean de la Ruelle